

Arbitrage réussi à Sherbrooke

(page 2)

Les arbitrages du papier

(page 3)

Pour accroître le prestige de la C.T.C.C.

pages 4 et 5)

Le drame de Louiseville

(page 7)



VOL. XXVII — No 40

Montréal, 17 octobre 1952

Les négociations progressent à la Canadian Vickers

Il faut une mentalité nouvelle

La C.T.C.C. a dû faire au cours des dernières années plusieurs grèves d'envergure qui n'ont pas été sans provoquer dans l'opinion publique des commentaires assez amers parfois.

On se demande comment il se fait qu'il faille aussi souvent recourir à l'arme de la grève; on se demande également pourquoi certaines grèves durent aussi longtemps, par exemple la grève du textile à Louiseville et la grève du meuble à Nicolet dont il est question encore une fois dans la présente livraison du Travail.

Les grèves que la C.T.C.C. a dû soutenir depuis quatre ou cinq ans, étaient des grèves nécessaires. Il n'y avait pas d'autres moyens de régler les conflits qui les ont amenées.

Si nous considérons chacun de ces arrêts plus ou moins prolongés de travail, il serait possible de découvrir les causes particulières qui les ont entraînées sans doute. Et, dans presque chaque cas, il existe de ces motifs d'ordre particulier. Ici, c'est la mauvaise volonté, l'entêtement d'un employeur; là, c'est l'attitude indifférente d'un trust à qui cela ne fait absolument rien de garder si possible des travailleurs, à long-ueur de génération, dans un état voisin de la misère. Parfois, la grève est l'aboutissement logique d'une longue série d'abus; parfois, elle est la réaction brusque d'un groupe d'hommes qui relèvent la tête sous le coup d'une injustice particulièrement criante.

Mais, au delà et au-dessus de tous ces cas d'espèce, il y a l'atmosphère générale du monde capitaliste dans lequel nous vivons, atmosphère qui empoisonne lentement des relations humaines qui devraient être toutes de collaboration et de coopération.

qu'on est venu, dans beaucoup de milieux, à s'y habituer, à Cette atmosphère imprègne si profondément notre société la considérer comme une situation naturelle, normale.

C'est pourquoi notre aumônier général avait tant raison de dire l'autre jour dans une allocution qu'il prononçait devant les membres réunis de l'Association patronale des Services hospitaliers et les employés de ces institutions qu'il fallait "une mentalité nouvelle pour comprendre le rôle et la mission du syndicalisme chez nous".

Nous souhaitons qu'elle éclore dans les esprits cette mentalité nouvelle, dont les principes résident dans la doctrine sociale de l'Eglise, afin que la compréhension des problèmes et des besoins des travailleurs soit plus grande, afin que les ouvriers soient considérés comme des hommes et non plus comme des marchandises vulgaires.

"Un syndicat ne peut trahir un seul de ses membres"

Au moment de mettre sous presse, la grève, qui dure depuis le 17 août aux chantiers maritimes de la Canadian Vickers de Montréal n'est pas encore terminée. Elle ne prendra fin que lorsque tous les grévistes sans exception seront assurés de retourner au travail sans représailles. "Un syndicat peut céder sur des conditions de travail, déclarait le confrère Philippe Girard à une assemblée des grévistes, tenue mardi dernier, mais jamais il ne trahira un seul de ses membres. Le principe essentiel du mouvement ouvrier, c'est la solidarité partout et toujours".

En fait, depuis que les négociations ont été entamées le 6 octobre dernier, elles n'ont subi aucune rupture. Aucune séance de pourparlers n'a été inutile. A chaque jour, il ya eu progrès. A l'heure actuelle, la convention collective de travail ne paraît plus faire l'objet d'un litige. C'est le problème du retour des grévistes au travail qui retarde de jour en jour le règlement. Dans les milieux syndicaux, on est confiant que la grève ne devrait pas se prolonger très longtemps maintenant, même s'il reste un certain nombre de points en suspens.

Pas de représailles

La compagnie ne veut pas s'engager à ne pas faire de représailles contre les grévistes. Elle ne veut pas non plus s'engager à réembaucher les grévistes appartenant à des ateliers où le syndicat ne possède pas de reconnaissance syndicale. Il est évident que le syndicat ne démordra pas

de ce point. Il fait du retour de tous les ouvriers au travail une condition essentielle du règlement de ce conflit.

ACCORD SUR LA CONVENTION

Par ailleurs, il y a accord sur les dispositions de la convention collective elle-même. Le règlement sur ces points comporterait :

1. Une augmentation générale et individuelle de 12 cents de l'heure, s'appliquant le jour de la signature du contrat;
2. Une rétroactivité de 8 cents de l'heure à compter du 1er avril 1952;
3. Une clause de maintien d'affiliation syndicale, signifiant que tous les travailleurs membres du syndicat, au moment de la signature du contrat, devront le demeurer comme condition du maintien de leur emploi;
4. La retenue syndicale volontaire;
5. L'ancienneté et la compétence serviront de critères dans les cas de renvoi, de réembauchage et de promotion.

Cependant, l'ouvrier aura le privilège de recourir à un comité de griefs s'il n'est pas satisfait de la décision de la compagnie. L'ancienneté vaudra par métier et dans tout le chantier pour les promotions. Lorsqu'il s'agira de mise à pied et de réembauchage, ce sera l'ancienneté qui prévaudra. Avant de perdre leurs droits acquis d'ancienneté, les employés de moins d'un an de service auront droit à une absence de six mois; ceux de moins de 2 ans, à une absence de 9 mois, et tous les autres à une absence d'un an.

6. 7 fêtes statutaires où le taux double du salaire sera payé;

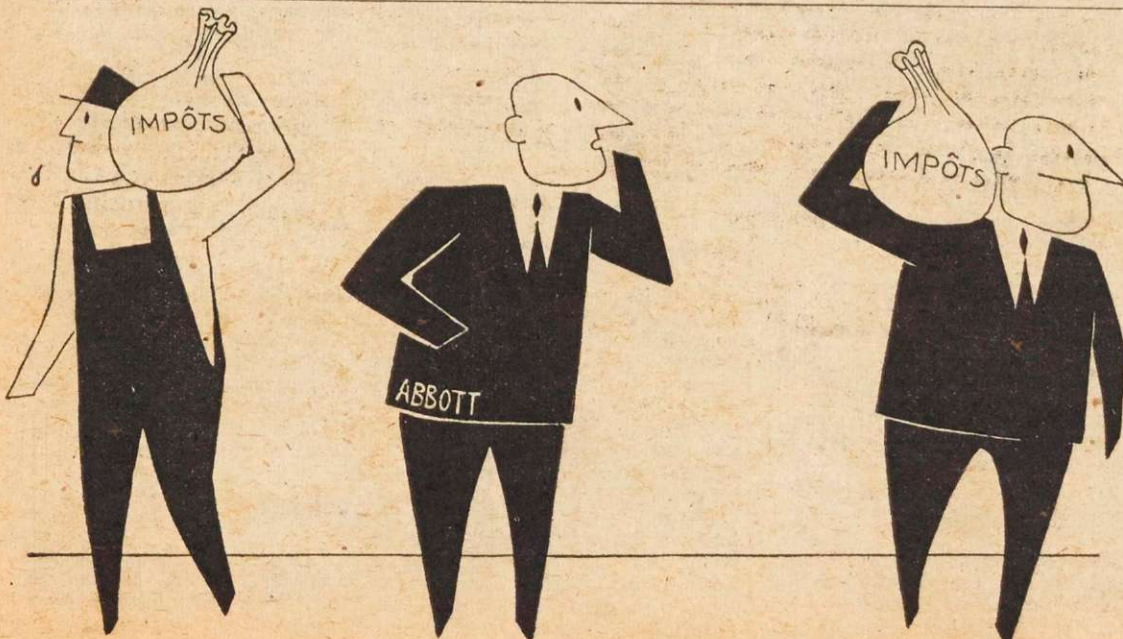
7. 5 fêtes statutaires chômées et payées;

8. Une prime de 15 cents pour le travail à exécuter dans de mauvaises conditions.

SUPPRIMER LES DIVISIONS

"Des divisions douloureuses compliquent chez nous, depuis deux ou trois ans, l'étude et la solution du problème social. Ce n'est pas aventureux de dire que toutes les parties en cause ont des torts, à des degrés divers. La question n'est sans doute pas simple, mais on en peut se résigner à penser que les divisions vont s'éterniser. Des catholiques, et des catholiques qui ont une chance unique d'édifier dans notre province un monde de travail qui pourrait servir de modèle, devraient être capables de s'entendre. La stabilité du bien commun, l'amélioration de la condition des travailleurs et la fécondité du rendement industriel exigent impérieusement cette entente".

"RELATIONS"



Lequel M. Abbott va-t-il soulager ?...

LA SEMAINE

Grande activité à Shawinigan

Le Conseil central se réunit à St-Tite

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan a tenu son assemblée générale régulière à St-Tite, dimanche dernier, le 12 octobre. Plus de cinquante délégués, représentant vingt-deux syndicats, étaient présents pour y discuter de questions d'une extrême importance. Les syndiqués de St-Tite y assistaient en très grand nombre.

La réunion de St-Tite est la mise en application d'une résolution récemment votée par le Conseil central, qui a décidé de siéger au moins une fois chaque année dans chacun des centres relevant de la juridiction du Conseil central, par exemple, La Tuque, St-Tite et Grand'Mère.

A la réunion de l'après-midi, on a présenté le rapport du comité d'orientation politique du Conseil central. Ce comité s'était réuni quelques jours auparavant pour étudier la délimitation de ses attributions dans les domaines de la politique fédérale, provinciale, municipale et scolaire.

Nouveau service pour aider la coopérative

Le Conseil central annonce l'instauration d'un nouveau service s'adressant à tous les membres des corps affiliés. S'autorisant d'un article de la Loi des syndicats professionnels permettant aux syndicats d'aider et de subventionner les coopératives, le Conseil central a décidé d'organiser un service spécial pour aider la coopérative de la Mauricie. Tous les syndiqués, qui prendront leur lait de cette coopérative, pourront recevoir du Conseil central une prime spéciale d'un cent la pinte. Ce service était déjà en vigueur dans deux syndicats mais est maintenant étendu à tous les syndicats de notre juridiction. Les syndiqués voulant se prévaloir de cet avantage devront demander à leur syndicat ou directement à leur laitier une carte spéciale sur laquelle le livreur poinçonnera le nombre de bons de lait achetés. Cette carte, présentée au bureau du Conseil central, permettra d'obtenir la prime d'un cent par pinte de lait.

Journée d'étude

Toujours dans le domaine des coopératives, le comité régional de la coopération s'est réuni la

semaine dernière aux Trois-Rivières, en vue de préparer une journée d'étude qui aura lieu le 17 janvier prochain. Cette journée d'étude groupera des délégués de cinq comités représentant tous les secteurs de la coopération, de la L.O.C. et des syndicats catholiques. Tous les syndicats sont priés de prendre dès maintenant des mesures pour envoyer le plus grand nombre possible de délégués à cette importante journée.

Pour le collège ouvrier de la C.T.C.C.

La semaine dernière également, plus de trente syndiqués ont pris part à un examen pour déterminer l'octroi de bourses de \$500 chacune en vue de participer au Collège du travail qui aura lieu à Québec au mois de novembre.

Tous savent que le collège du travail, qui est une innovation au Canada, commencera le 2 novembre. Les cours dureront un mois et seront donnés par des chefs ouvriers, des sociologues, des hommes de loi et des professeurs d'université. Seuls les syndiqués peuvent y participer.

A la Shawinigan Chemicals

Lundi soir, le 13 octobre, il y a eu une assemblée spéciale de tous les officiers et de tous les délégués de département de ce syndicat. A l'agenda figuraient les points suivants: étude préliminaire des principaux projets d'amendements au contrat, ceci en vue de préparer les prochaines négociations; la situation actuelle du syndicat et ses principaux projets pour l'année courante (étude du budget) et les problèmes de mise au point de notre constitution.

Au syndicat de l'aluminium

L'exécutif de ce syndicat et le Conseil syndical se sont réunis à leur tour lundi soir. Tous les syndiqués de l'aluminium sont priés de prendre note que les élections annuelles du syndicat auront lieu le 10 novembre. La mise en nomination prendra fin le 1er novembre.

Hôpital Ste-Thérèse

Le syndicat a reçu la liste des amendements que l'on se propose d'apporter au décret des services hospitaliers. Une première séance de négociations du décret doit avoir lieu à Québec d'ici la fin d'octobre.

A la Textile Weavers

Le nouveau syndicat récemment fondé à la Textile Weavers de Grand'Mère a reçu, la semaine dernière, la visite des inspecteurs du ministère du Travail, à la suite de la demande de reconnaissance syndicale faite par le syndicat. Ce dernier a demandé un vote à bulletin secret en vue de permettre à tous les employés de se prononcer librement entre le syndicat et le comité de boutique.

A la Grand'Mère Shoe

Il y a eu une assemblée générale du syndicat, le 15 octobre, à la salle Gervais. Le tribunal d'arbitrage a commencé son délibéré la semaine dernière aux Trois-Rivières. On peut s'attendre d'ici peu à ce que les travaux du tribunal prennent fin et que son rapport soit publié.

A l'Empire Shirt

Le tribunal d'arbitrage a de nouveau siégé les 10 et 11 octobre. La compagnie a continué sa preuve. Une nouvelle séance a été prévue pour samedi, le 18, au Palais de Justice des Trois-Rivières.

Fin d'un arbitrage

Le Syndicat des Employés de la Canadian Converters et la compagnie viennent de mettre fin à un arbitrage qui avait été institué pour étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations directes, en signant une convention collective de travail pour une durée de deux ans. Cette nouvelle convention comporte une augmentation de 6 cents de l'heure pour le personnel féminin et de 8 cents pour les hommes avec effet rétroactif au 1er août 1952. Une augmentation additionnelle de 2 cents deviendra effective le 1er janvier prochain. On y a également inclus une clause prévoyant des rajustements automatiques à raison d'un cent de l'heure pour chaque hausse d'un point dans l'indice du coût de la vie. Au nombre des avantages qui deviendront effectifs en 1953, on mentionne une deuxième semaine de vacances payées pour tous les employés qui auront 3 ans de service ou plus et 3 fêtes chômées et payées.

Comité de coopération

Le Comité régional de la Coopération s'est réuni aux Trois-Rivières dans le courant de la semaine en vue de préparer le programme d'une journée d'étude qui doit grouper les représentants des différents secteurs du mouvement coopératif ainsi que des représentants des mouvements d'action catholique et des organisations syndicales. Le confrère Maurice Vassart représentait le Conseil central de Shawinigan à cette assemblée.

Dans le papier

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend relatif au renouvellement de la convention collective de travail à la Belgo annonce qu'il ne pourra pas commencer à siéger avant le 27 octobre par suite de l'absence du procureur de la compagnie. Par ailleurs, le procureur du syndicat, M. Marius Bergeron, a communiqué avec le président du tribunal en vue de raccourcir ce délai qui est très préjudiciable aux travailleurs.

Produits chimiques

Le Conseil général du Syndicat national des Travailleurs des Produits chimiques a décidé de recourir à la conciliation en vue de trouver une solution équitable à un grief visant à faire respecter le droit d'ancienneté dans le département du gaz à la division carbure.

Le permanent syndical doit compter sur l'aide des siens

Le rôle et la tâche des permanents syndicaux ne sont pas toujours roses. Ils doivent sans cesse répondre présents, lorsque quelque problème grave se pose dans leur secteur d'action. Et cette présence, quand il s'agit de diriger une grève, de conduire des négociations importantes, d'organiser un caractère permanent.

un caractère permanent.

Dans ces cas-là, la vie familiale du permanent est exposée à en souffrir considérablement. Et cela n'arrive pas qu'une fois par année.

D'où la nécessité pour lui d'intéresser, d'associer son épouse à cette action et, pour cette dernière, de répondre à cet intérêt d'une façon véritable.

Une permanente syndicale française, Simone Troisgros, fait à ce sujet dans "Syndicalisme" des réflexions qui sont pleines de sens:

"Epouses de militants syndicalistes, écrit-elle, vous avez la parole... mais avant, sachez bien que vous avez le droit d'être fières d'un mari qui, comme l'on dit si bien: "fait du syndicalisme". Cela prouve qu'il est animé de sentiments et d'aspirations dignes d'un homme qui veut assurer une vie meilleure aux siens et à tous ses frères de travail: un homme courageux qui entend apporter sa contribution et n'entend pas, lymphatique, vivre en parasite et profiter de la cotisation et des efforts des autres.

"Epouses de militants syndicalistes vous avez le droit, par contre, d'exiger qu'il ne sacrifie pas à son idéal, son foyer. Là encore vous avez la parole.

"Votre action consistera à expliquer aux autres femmes de travailleurs qui vous entourent qu'elles doivent laisser leur mari faire du syndicalisme, et qu'ainsi le nombre de militants "agissants" étant plus grand, l'effort à faire par chacun sera moindre et moins accaparant.

"Epouses de militants syndicalistes... la classe ouvrière compte sur vous, car, la tâche est lourde.

"Mais, en contrepartie, militant syndicaliste, associe ton épouse à ton action.

J. Lebret dans le "Guide du militant" a écrit:

"La femme du militant porte plus lourdement que toi le poids de l'acceptation de "servir", elle peine seule chez elle, elle s'inquiète pendant les veilles d'absence, sans bénéfice de stimulant que sont pour les militants le contact avec d'autres militants, la griserie de l'action, la beauté de l'oeuvre accomplie".

"Militant syndicaliste... médite ces paroles et pense que si tu sais réaliser cela à deux, de ton foyer pourra jaillir avec plus de facilité et de puissance la force capable de soulever le monde et de le rendre meilleur".

GAINS IMPOSANTS POUR LES EMPLOYÉS D'HOPITAUX

Des augmentations moyennes annuelles de \$225 ont été accordées aux 200 employés de l'Hôtel-Dieu et du Sanatorium St-François de Sherbrooke par un tribunal d'arbitrage, formé afin de régler le différend survenu entre l'Hôtel-Dieu et le Sanatorium et l'Association des Employés du Service hospitalier de Sherbrooke (C.T.C.C.).

En rendant une décision majoritaire, le tribunal, qui était formé du juge J.-Alfred Gaudet, président; de MM. Armand Trudeau et Gerald McManus, respectivement arbitre patronal et arbitre syndical, a suggéré que l'hôpital réclame un montant plus élevé pour l'hospitalisation des tuberculeux. Le tribunal a également suggéré qu'un certain nombre de tuberculeux hospitalisés, ceux qui peuvent le faire, soient chargés de l'entretien de leur chambre et de la salle commune.

"Au moins cinquante pour cent de ces malades pourraient s'occuper de l'entretien de leur chambre et cela ne nuirait en aucune façon à leur guérison" est-il dit dans la sentence publiée hier.

Entreprise déficitaire

On sait que l'Hôtel-Dieu et le Sanatorium constituent une entreprise déficitaire. Il a été prouvé par la partie patronale, lors des séances d'arbitrage, que le déficit de l'hôpital s'est élevé à \$75,000 par année, depuis plus de 5 ans. Les augmentations accordées par le tribunal représentant environ \$45,000 de plus par année.

En rendant sa décision, le tribunal a déclaré: "Il faut tout de même être juste; croyant l'être nous avons décidé d'augmenter les salaires actuellement payés, en réduisant cependant les demandes faites par le syndicat. Quant à la question des heures de travail, nous l'avons aussi examinée au meilleur de notre connaissance

ce et de notre jugement.

"Nous sommes convaincus que l'entretien du Sanatorium est la principale cause du déficit budgétaire annuel de l'hôpital. Nous avons cru devoir accorder aux membres du Service hospitalier une augmentation de salaire malgré la situation financière pénible de l'Hôtel-Dieu parce que nous considérons que les 200 membres de ce service hospitalier ne doivent pas être privés d'un salaire vital et supporter seuls les conséquences d'une situation financière défavorable occasionnée par un groupe de malades dont la société toute entière doit se charger".

Autres avantages

En plus des majorations de salaires, le tribunal accorde aux employés de l'hôpital l'atelier syndical imparfait, des vacances payées: 1 semaine après un an, 2 semaines après 5 ans, 3 semaines après 10 ans, la semaine de 48 heures, une prime de nuit, neuf jours chômés payés, etc.

Salaires

Les augmentations de salaires accordées par le tribunal porteront le salaire minimum payé aux employés du Service hospitalier à \$21 par semaine et le salaire maximum à \$40 par semaine. Les tâches ont été divisées en 25 classifications.

UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque. C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000

550 bureaux au Canada

— Une allégorie qui sied au pays de Québec —

“ Guillaume le menteur ”

OU

“ Aux communistes ”

Quand nous allions à l'école des Frères, on nous faisait lire, comme exercice de lecture, la triste histoire de Guillaume le menteur.

Qui était Guillaume? Un berger. Mais qui encore? Je vous l'ai dit: un grand menteur. Au lieu de faire paître consciencieusement son troupeau, comme c'était son devoir, Guillaume préférait faire des coups et monter de grosses farces plates. C'est ainsi qu'il s'engageait à travers les champs avec ses moutons et se mettait à crier tout à coup: “Au loup! Au loup!” Les autres bergers et ouvriers des fermes qui l'entendaient hurler de la sorte partaient en toute hâte au secours du pauvre garçon. “Il y a bien sûr le loup, se disaient-ils. Il ne faut pas laisser ce pauvre Guillaume sans défense”.

Mais une surprise les attendait. Guillaume était bien là au milieu de ses moutons, mais il n'y avait pas de loup. Et Guillaume riait, riait d'un gros rire épais d'idiot. Il riait tellement que tout son corps en était secoué. Entre deux hoquets il parvenait à dire: “Bande fous! Vous voyez bien qu'il n'y a pas de loup... C'était une farce...”

La semaine suivante, voilà que le même jeu recommence. Cette fois les accents de Guillaume étaient tellement déchirants qu'on s'était dit: “Il n'y a pas d'erreur. C'est bien le loup!” Et les camarades de s'élançer à toutes jambes, sur la piste de Guillaume. Une fois de plus, ils étaient trompés. Il n'y avait pas plus de loup que la première fois et Guillaume se roulait dans l'herbe tant il riait.

A quelque temps de là, Guillaume s'est trouvé presque nez à nez avec un loup, un vrai loup cette fois, méchant et affamé comme dix fauves. Guillaume a bien crié de toutes ses forces “Au loup! Au loup!”. Et les camarades du berger l'ont bien entendu. Très bien entendu même. Mais ils se sont dit: “Vlà encore Guillau-

me qui fait le fou! Cette fois, il ne nous aura pas. Que le diable l'emporte!” Et le diable, en effet, a emporté Guillaume. Ou plutôt le loup, qui fit en cette occasion l'un des meilleurs repas de sa sinistre vie.

Une allégorie à méditer

Quand nous avons fini la lecture de cette histoire, le Frère Léon nous disait qu'il ne fallait jamais mentir, parce que ça ne profitait pas. La vie devait nous apprendre que le Frère Léon avait raison. Aujourd'hui, les menteurs ne crient plus “Au loup!” Parce que les loups ne font plus peur à personne et qu'on sait bien qu'ils ne s'attaquent pas à l'homme quand ils sont seuls. Les menteurs d'aujourd'hui crient “Aux communistes!” Les menteurs voient rouge. Ils voient des communistes partout. Les menteurs d'aujourd'hui, comme Guillaume dans le livre de lecture des Frères, sont de grands effrontés. Ils aiment à faire peur inutilement, à déranger les gens, à multiplier les grosses farces plates. Ça ne les gêne pas du tout de ternir une réputation, de faire peser les soupçons les plus lourds sur les intentions et sur l'activité d'hommes honnêtes et sincères. Ça ne les gêne pas du tout de traiter de communistes des chefs syndicalistes dont la compétence et la généreuse sincérité sont parfaitement établies, dont l'hostilité, non seulement verbale mais active, au régime de Staline est bien connue. Et rien ne les fait autant rire que lorsqu'on les prend au sérieux et qu'on a l'air de croire leurs sales “menteries”. Ils s'estiment satisfaits lorsqu'ils ont trompé les honnêtes gens et d'avoir réussi à tromper les honnêtes gens les fait beaucoup rire. Exactement comme pour Guillaume le menteur qui riait beaucoup quand il avait réussi à tromper ses camarades.

J'écris ces lignes très loin du Canada et je pensais beaucoup à

l'histoire de Guillaume le menteur en apprenant qu'un grand journal quotidien de Paris, peut-être le plus honorable de l'univers, est basement calomnié à l'heure actuelle par des gens obscurs et mal identifiés qui accusent sa rédaction d'être communiste. Je veux parler du journal **Le Monde**. Voici un journal très bien fait, dirigé par des hommes compétents et consciencieux dont quelques-uns sont des chrétiens exemplaires. Parce qu'ils préconisent des solutions à la fois raisonnables et généreuses aux conflits qui divisent à l'heure actuelle l'humanité, on les accuse d'être communistes. Or, rien n'est plus faux. Pour tous ceux qui ont approché ces hommes, aucune accusation ne saurait être plus fautive et plus ridicule. La tactique des menteurs est bien la même partout, aussi bien en France qu'au Canada, et il n'existe aucune limite à leur effronterie.

L'histoire se répète

Au fait, si on remonte le cours de l'histoire, on s'aperçoit que l'ennemi le plus féroce des premiers chrétiens c'était le mensonge et la calomnie. De quoi accusait-on les premiers chrétiens? D'être des chrétiens? Mais pas du tout. On les accusait de comploter contre la sûreté de César et de se livrer entre eux à je ne sais quel trafic honteux.

Attention à Guillaume le menteur! On vous le dit, il n'y a aucune limite à son effronterie. Il peut grimper sur les hustings, parler à la radio, écrire dans les colonnes des journaux pour y déverser les calomnies les plus odieuses et les accusations les plus incroyables. Tout lui est bon pourvu qu'il arrive à ses fins. Et ses fins, elles sont bien connues: faire peur aux honnêtes gens pour mieux les tromper et rire ensuite d'eux tout à son aise.

Attention aux farceurs!

Guy CORMIER.

Les présidents sont désignés pour les arbitrages de la pulpe

Plusieurs membres de nos Syndicats se demandent quelle sera la position de la fédération après les ententes conclues en Ontario et dans la province de Québec entre les Unions internationales et les compagnies de Pulpe et de Papier.

La fédération tient à informer tous ses membres que sa position n'a pas changée. Ces ententes, que la fédération trouve inacceptables, n'entameront en rien les demandes originelles dont les principales sont :

a) Une augmentation préalable de salaires correspondant à l'augmentation du coût de la vie depuis mai 1951;

b) Réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures avec pleine compensation;

c) Formule plus protectrice de sécurité syndicale. Dans la plupart des cas, les tribunaux d'arbitrage sont définitivement constitués et doivent commencer à siéger très bientôt. Voici le nom des présidents des tribunaux déjà constitués :

SYNDICATS :	PRESIDENTS :
Beauharnois	Juge Lippé
Crabtree	Juge Lippé
Windsor Mills	Juge Lippé
Port-Alfred	Juge Lippé
East-Angus	Juge Marchand
Belgo (Shawinigan)	Juge Gaudet
Syndicats Price Brothers	
(Kénogami, Jonquière et St-Joseph d'Alma)	Juge Héon
Brown Corporation (La Tuque)	Juge Héon

Nos procureurs sont déjà prêts et les arguments sérieux et solides d'ordre social et économique qu'ils apporteront nous font espérer de l'issue favorable de ces arbitrages et nous convainquent totalement du bien-fondé de toutes nos demandes.

Nous tiendrons nos membres au courant au fur et à mesure des développements de ces arbitrages soit par des communiqués directs, soit par des communiqués de presse.

DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE A MONTREAL

Le Syndicat national des travailleurs en chaussure de Montréal annonce le renouvellement de cinq conventions collectives de travail intéressant au total environ 400 ouvriers.

A la compagnie Narwill Shoe qui emploie environ 80 ouvriers, les négociations, la conciliation et l'arbitrage ont abouti à une augmentation générale de 10 p. 100 avec effet rétroactif au 1er septembre 1951, c'est-à-dire une rétroactivité de plus d'un an.

Les mêmes employés obtiennent également deux congés additionnels payés pour faire un total de cinq par année.

Les arriérés de salaires seront payables en deux versements dont l'un cette semaine et l'autre le 16 janvier 1953. Tous les employés qui étaient au service de la compagnie le 17 septembre dernier y auront droit.

A la Grand Slippers

La convention conclue avec la compagnie Grand Slippers accorde une augmentation générale de 8 p. 100 rétroactive au 2 mai dernier. La semaine de travail est limitée à 46 heures et tout travail exécuté entre 6 h. p.m. et 8 h. a.m. devra être rémunéré à raison de une fois et demie les taux réguliers.

Parmi les autres avantages stipulés dans le nouveau contrat, on signale les suivants: cinq congés payés par année; atelier syndical imparfait en vertu duquel tous les nouveaux employés devront adhérer au syndicat dans les 30 jours qui suivront leur entrée au travail, etc. Les congés payés sont Noël, le 1er de l'an, la St-Jean Baptiste, la fête du Travail et le jour du Canada.

A la Feature Foot Wear

A la Feature Foot Wear, compagnie qui emploie environ 110 employés une convention collective a été signée après les négociations directes et trois interventions d'un conciliateur provincial.

Les ouvriers n'ont exigé aucune augmentation générale de salaires mais la presque totalité d'entre eux ont obtenu des rajustements de salaires allant de 2 à 37 cents l'heure selon les cas. En

moyenne, ces rajustements représentent environ 10 p. 100 d'augmentation, souligne un porte-parole des ouvriers.

La semaine de travail sera de 44½ heures et tout travail exécuté entre 6 h. 30 p.m. et 7 h. 30 a.m. sera rémunéré à raison de une fois et demie les taux réguliers.

Les ouvriers ont obtenu un congé payé additionnel pour faire un total de quatre par année.

A la Wilmont Shoe

Les quelque 80 employés de la compagnie Wilmont Shoe ont obtenu à la suite de longues négociations, de la conciliation et de l'arbitrage, une augmentation générale de 4 p. 100, rétroactive au 20 juin 1952, deux congés additionnels pour faire un total de cinq par année.

A la Solpa Shoe

Pour ses quelque 40 membres travaillant à la compagnie Solpa Shoe, le Syndicat national des travailleurs en chaussure a obtenu une augmentation de 8 cents l'heure, cinq congés payés par année, un boni de vie chère et une clause prévoyant des négociations prochaines pour l'instauration d'une assurance-santé aux frais de l'employeur et des employés.

Ateliers Emile Couture de Chicoutimi

Après une longue période de négociations entre le Syndicat national des Ateliers mécaniques et Garages de Chicoutimi, section des ateliers Emile Couture et les ateliers Emile Couture, et aussi à la suite de deux séances de conciliation entre les parties, une entente a été conclue.

Les principaux avantages obtenus par le Syndicat sont une augmentation générale de 10 cents l'heure prenant effet le 3 octobre, une réduction dans les heures de travail, ce qui permettra aux ouvriers de ne plus travailler le samedi après-midi, et des vacances additionnelles, soit une semaine et deux jours après six ans de service et 2 semaines après 10 ans de service.

Cette entente prendra fin le 26 avril 1953.

Alliance des infirmières

Mlle Pauline Provençal a été élue présidente de l'Alliance des infirmières de Sherbrooke (C.T.C.C.) au cours des élections générales annuelles de cet organisme, tenues au Conseil central des syndicats nationaux de cette ville.

L'Alliance des infirmières groupe les gardes-malades diplômées de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, de l'Hôtel-Dieu et du Sanatorium Saint-François.

Les autres membres de l'exécutif de cette union sont Mlles Jeanne Ruel, vice-présidente; Suzanne Desrochers, secrétaire; Pierrette Nadeau, trésorière; Juliette Voisart et Georgette Lynch, toutes deux directrices.

Les négociations entre l'Alliance et l'hôpital Saint-Vincent commenceront sous peu en vue de la signature d'un deuxième contrat de travail.



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
 CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
 parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Les batailles de notre époque

Il ne faut pas s'épuiser sur la défensive ou à la poursuite des objectifs secondaires. Quand on a reconnu les causes principales des déchets humains et des désordres sociaux, il ne faut pas perdre son temps en guérillas. Il faut préparer, il faut engager la bataille. La bataille est l'attaque décisive pour atteindre les objectifs essentiels. Beaucoup passent leur vie en disputes ou en actions partielles sans jamais la livrer. Le militant bien formé la recherche, il s'y prépare de loin, il la prépare minutieusement.

La bataille est préparée par la décision stratégique, suivie de la mise en place du dispositif de combat, de la prévision des opérations successives et des possibilités de repli, de l'organisation des réserves.

La bataille s'engage avec le concours de tous les alliés, pour réaliser sur un point vulnérable une pression irrésistible, pour obtenir un résultat définitif. C'est un moment de concentration vigoureuse, de tension absolue, d'engagement plénier. Il ne faut pas reculer. Il faut à tout prix arracher le succès. Il faut rester sur la brèche jusqu'à l'emporter. Ce n'est plus le moment de discuter, de reconsidérer, d'hésiter. Il faut, coûte que coûte, avancer.

L'une des batailles actuelles est la bataille pour les structures favorables aux hommes, pour la réforme profonde des institutions, pour l'instauration rapide d'une économie humaine, pour la mise en oeuvre d'une politique scientifique rationnelle. Il ne faut pas trop attendre pour la livrer, le retard rendant inévitables des essais par trop redoutables qui feraient le sacrifice de trop de valeurs.

Elle se livre par une série d'opérations éducatives, législatives et constructives: donner aux militants un dynamisme irrésistible, informer l'opinion, l'amener à exiger des réformes, obtenir la décision des responsables, élever aux postes de commande des personnalités capables d'accomplir les changements désirés, réaliser et généraliser des expériences conformes au schéma établi.

A un moment donné, elle peut comporter la prise directe ou indirecte du pouvoir.

Elle se déroule par phases, aboutissant à la rupture des cadres législatifs périmés, à la protection des droits fondamentaux de la personne et de la famille, à la reconnaissance des droits du travailleur à l'association dans l'entreprise, à la conquête des libertés communales, à la déconcentration du pouvoir politique, à la reconstitution d'unités territoriales équilibrées.

Elle doit aboutir à des résultats inscrits à la fois dans les esprits et dans les institutions.

Il ne s'agit jamais, en définitive, que de libérer les hommes et de les aider à grandir.

L.-J. LEBRET.

REVUE de PRESSE

Le dynamisme de la C.T.C.C.

«Le Devoir» du 25 septembre résume sous ce titre une série d'impressions très favorables glanées au cours du dernier congrès annuel de notre mouvement. Après avoir commenté la discussion sur l'action politique et les mises au point de MM. Gérard Picard et Jean Marchand relatives au «communisme» et à l'antisindicalisme, l'éditorialiste, M. André Laurendeau écrit :

«Il serait facile de glaner d'autres faits. Mais un phénomène nous paraît plus significatif : les chefs actuels de la C.T.C.C. ont réussi à grouper autour d'eux l'une des équipes de collaborateurs les plus vivantes et les plus dynamiques que l'on ait vues au Canada français. Cette équipe vient de deux sources : d'un côté, des jeunes gens spécialisés, à formation surtout intellectuelle, et de l'autre, des hommes sortis du rang qui s'affirment avec une autorité accrue. Un témoin de ces journées nous disait : «Je n'ai jamais vu encore une telle collection d'orateurs». Ce fait est remarquable, à l'heure où l'éloquence déserte la politique. C'est qu'elle suppose d'habitude, outre le don personnel, une ferveur, une foi, un climat de gravité, le sentiment qu'on accomplit une oeuvre nouvelle et nécessaire, et qu'on défend des valeurs importantes... Quand les mauvaises volontés ou les préjugés intéressés ne dressent pas les uns contre les autres les hommes de l'expérience et les hommes de la pensée, les échanges entre eux sont un enrichissement prodigieux. Le théoricien est protégé contre la tentation de jouer avec des concepts, l'homme qui a vécu voit ses horizons élargis. Un mouvement ainsi équilibré a des racines et le sens de l'avenir. Qu'il possède des chefs à la loi ferme et audacieux, et ses chances de succès paraissent très grandes. Il va remplir un rôle historique».

Sans l'exprimer de façon aussi directe et précise, nos chefs et nos membres portent en eux cette conviction.

La fin et les moyens

Dans son numéro du 30 septembre, la «Gazette» de Montréal prend la C.T.C.C. à partie pour certaines «méthodes» employées dans la grève chez Vickers. L'article est intitulé : «Aucune fin ne peut justifier de tels moyens». Dès le début, le porte-parole du torisme montréalais invoque de grands principes :

«Il est vrai que le droit à la grève est inséré dans la loi canadienne. Mais ni au Canada ni dans aucun autre pays civilisé, on ne peut légalement infliger des blessures à autrui en vue d'atteindre quelque objectif que ce soit. Il n'existe pas non plus de loi pour permettre à quelqu'un d'employer la terreur contre les autres. Le droit de chacun à la protection contre l'intimidation physique fait partie des droits fondamentaux du citoyen. S'il en était autrement, la dignité et la sécurité de sa vie seraient un vain mot...»

Voilà bien des principes sur lesquels tout le monde est d'accord. Mais la «Gazette» envahit un terrain plus glissant et un domaine plus discuté quand elle parle de la rivalité entre les unions et déclare

«qu'il n'est pas tout à fait clair qu'ils (les chefs de la C.T.C.C.) aient déployé tous les efforts en vue de persuader leurs membres de se conformer à la loi».

Si ce fait n'est pas clair aux yeux de la «Gazette», il l'est pour nous. La violence chère aux communistes ne fait pas partie de notre doctrine d'action. Ceux qui ont suivi notre mouvement depuis quelques années savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Quand il y a eu violence de notre part, ce ne fut qu'en réaction de légitime défense. Quand toutes les structures juridiques fonctionnent au détriment d'une seule classe, cette dernière se voit à regret forcée d'utiliser les derniers moyens qui lui restent pour obtenir justice.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publicitaire : ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — F.A. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes. 070/12.

Le syndicat du commerce de Montréal tient ses élections

Le Syndicat national des employés du Commerce de Montréal a tenu ses élections annuelles ce jour-ci sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. Cette assemblée générale annuelle était la première depuis le règlement de la grève à la Maison Dupuis & Frères. Cette réunion fut tenue selon une nouvelle constitution mise au point quelque temps auparavant.

Le Syndicat sera dorénavant composé de sections qui jouiront d'une administration autonome et des représentants de ces sections délégueront trois membres qui formeront le Conseil exécutif.

Les nouveaux élus sont : président, M. J.-Albert Rousseau; 1er vice-président, M. René Ouellet; 2e vice-président, Mlle Madeleine Brosseau; secrétaire, M. Maurice Rivard; assistant-secrétaire, Mlle Georgette Lachaine; trésorière, Mme A. Milmore; assistant-trésorière, Mlle Thérèse Desforges; directeurs, MM. Gérard Dion, Marcel Francoeur, Robert Befort et Mlle Yvonne Sanche.

DANS LE MOUVEMENT

Pour accroître et maintenir le prestige de la C.T.C.C. il faut consolider les fonds de défense professionnelle

Le confrère Jean Marchand a lancé, au commencement du mois d'octobre, un appel à tous les syndiqués de notre mouvement en faveur du fonds de défense professionnelle de la C.T.C.C. Cet appel sera entendu d'un bout à l'autre de la province. Personne ne voudra s'y dérober, car le progrès du syndicalisme national catholique, son développement futur et, pour tout dire, la défense des intérêts professionnels, sociaux et économiques des travailleurs sont liés intimement à la solidité de notre fonds de défense professionnelle. Plus le fonds de défense professionnelle sera solide, moins nous serons exposés à soutenir de grèves longues et coûteuses comme celles que nous avons à subir présentement à Louiseville et à la Canadian Vickers. Le fonds de défense professionnelle est une assurance contre les assauts du capitalisme. Tout le monde se protège aujourd'hui contre les risques d'accidents et de mortalité; protégeons-nous contre les risques qui découlent de la lutte que nous avons à mener présentement pour implanter le syndicalisme dans la société.

moyen est celui que préfèrent les employeurs de mauvaise foi qui espèrent ainsi nous épuiser.

Que serait-il arrivé ?

Que serait-il arrivé si, depuis quelques années, nous avions perdu la grève de l'amiante, la grève du textile, la grève de Dupuis & Frères, la grève des Chantiers maritimes, la grève du meuble et les nombreuses autres grèves dont nous avons été affligés ?

Obstacles au développement du mouvement

Au fur et à mesure que notre mouvement grandit et se développe, de nouveaux problèmes surgissent. Les plus sérieux sont, sans contredit, ceux que nous posent les adversaires de la C.T.C.C. qui voient dans son expansion une menace à leurs intérêts mesquins. L'opposition de ces gens s'exprime par des attaques de toutes sortes, des procès et des grèves prolongées. Soulignons que ce dernier

Fédération du vêtement

Par ailleurs, le bureau de la Fédération nationale du Vêtement s'est réuni en fin de semaine à Montréal en vue d'étudier la situation dans cette industrie où de nombreux syndicats sont en conciliation, en arbitrage ou en grève. Les 3 syndicats de notre région qui sont affiliés à cette fédération sont la Canadian Converters et Empire Shirt, qui sont tous deux en arbitrage, et la Grand'Mère Knitting qui est en conciliation.

Trois-Rivières

Elections chez les employés municipaux

Le Syndicat National Catholique des Employés municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section des Services extérieurs) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour l'année 1952-1953.

Les officiers élus sont : MM. Paul Cousin, président; Emile Millette, vice-président; Walter Boucher, secrétaire; Jean-Louis Bouchard, assistant-secrétaire; Gérard Beaudry, trésorier; Nelson Leblanc, assistant-trésorier; Georges-Arthur Francoeur, gardien; Eddy Beaulieu, sentinelle; Edgar Isabelle et Ernest Linteau, auditeurs.

MM. Alfred Piché, Paul Cousin, Georges-Arthur Francoeur et Joseph Pélossier ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats des Trois-Rivières et district.

Le Comité de griefs est composé de MM. Paul Cousin, Walter Boucher, Alfred Piché, Arthur Chiasson et Ernest Linteau.

M. Paul Cousin a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

Il y eut aussi une allocution prononcée par M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier des Syndicats, dans laquelle il recommande aux membres de travailler toujours dans leur syndicat pour le bien général parce que, quand le bien général est sauvegardé, les intérêts des individus sont aussi protégés.

Il leur donna aussi quelques autres conseils après quoi il bénit tous les nouveaux officiers ainsi que les membres.

pandue dans toute la classe ouvrière.

Heureusement, les syndiqués ont compris l'importance de cette situation et n'ont pas hésité à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la C.T.C.C. d'aider leurs confrères aux prises avec des difficultés exceptionnelles. Des prélèvements spéciaux, des souscriptions et de nombreux prêts sont venus garnir la caisse de la C.T.C.C. à chaque fois que les besoins l'exigeaient.

Au congrès de 1951, un fonds de défense professionnelle fut créé pour nous permettre de financer les conflits qui pouvaient survenir.

Insuffisance du fonds de défense professionnelle

Malgré la générosité de nos corps affiliés et de nos syndiqués, les récentes grèves ont absorbé toutes nos réserves et nous avons dû même avoir recours à des emprunts pour rencontrer nos obligations. Au cours de l'année confédérale 1951-52, la C.T.C.C. fut appelée à verser des secours à l'occasion d'une quinzaine de grèves

impliquant environ 10,000 travailleurs. Le fonds de défense professionnelle, qui ne fut alimenté qu'à compter du 1er janvier 1952, a été loin d'être suffisant pour répondre aux besoins. Le Bureau confédéral, lors d'une réunion plénière tenue au cours du mois de juin dernier, s'est vu forcé par les circonstances de décréter un prélèvement de \$1 par membre pour éviter des désastres syndicaux majeurs.

Le congrès a étudié la situation

Les quatre cents délégués des corps affiliés, réunis en congrès à Shawinigan Falls, ont été informés en détail de la situation financière de la C.T.C.C. et ont pris d'importantes décisions en vue d'éviter que notre mouvement soit éventuellement paralysé dans son action.

Le congrès a compris que tous les syndiqués sont solidaires les uns des autres et que si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour aider ceux qui défont leur syndicat ou qui se battent pour obtenir des condi-

tions de travail raisonnables, notre organisation ne pourrait continuer à se développer et même maintenir ses positions actuelles.

Problèmes actuels

Au moment de la rédaction du présent communiqué la C.T.C.C. doit soutenir deux grandes grèves : celle de la Vickers, à Montréal, et celle de Louiseville qui dure depuis 6 mois. Ces deux grèves intéressent directement trois mille travailleurs.

Deux de nos plus importantes fédérations, la Fédération de la pulpe et du papier et la Fédération du textile, n'ont pu s'entendre avec les employeurs pour le renouvellement de leurs principes conventions collectives. Un conflit dans ces industries amènerait le mouvement, après un certain temps, à soutenir environ quinze mille travailleurs. Nous pourrions vous mentionner plusieurs autres cas semblables au sujet desquels il faudra faire appel à la solidarité syndicale.

Dans l'industrie de la construction, un phénomène semblable se produit. Bien que les syndicats de la construction aient droit à la grève, il est extrêmement rare qu'ils se servent de ce moyen et cela pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici. Mais dans leurs négociations, ils utilisent toujours, à titre de comparaison, les conditions qui prévalent dans les autres industries et qui souvent ont été obtenus par des arrêts de travail plus ou moins prolongés.

Donc, si nous voulons que notre mouvement survive et conserve la confiance des travailleurs, il faut lui donner les moyens de remplir ses obligations.

Incompréhension et objections

Il nous arrive de rencontrer une certaine incompréhension au sujet

des grèves et des demandes de souscriptions qui sont faites pour venir en aide aux grévistes. Cette incompréhension se rencontre surtout chez les syndiqués qui, à cause de la législation ou des circonstances, n'ont pas recours à l'arme de la grève.

Nous croyons que ces syndiqués changeront rapidement d'opinion si on leur démontre que leurs propres conditions de travail dépendent très souvent des conditions de travail obtenues par la grève dans d'autres secteurs. Ainsi, les mineurs d'amiante, par une grève de cinq mois ont réussi à négocier des augmentations substantielles de salaires et ont fait fixer la valeur du point, dans leur clause sur le coût de la vie, à quarante cents. Ces succès ont permis à un grand nombre de syndiqués d'obtenir des avantages comparables, sans avoir recours à la grève. Ils se sont simplement servis du point de comparaison qu'avaient établi les mineurs.

Afin de mieux illustrer notre pensée, regardons brièvement ce qui se passe à Shawinigan Falls. Les employés de la ville n'ont pas le droit de faire la grève, mais leurs négociations ils utilisent lement influencées par les négociations qui se font dans les usines de la ville. Si les syndicats groupant les travailleurs de l'industrie, obtiennent des augmentations, les employés civiques se serviront de ce fait pour améliorer leur sort. Ces derniers ont donc un intérêt immédiat dans les conflits qui peuvent éclater et ils sont réellement solidaires de leurs confrères d'usine.

Dans l'industrie de la construction, un phénomène semblable se produit. Bien que les syndicats de la construction aient droit à la grève, il est extrêmement rare qu'ils se servent de ce moyen et cela pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici. Mais dans leurs négociations, ils utilisent toujours, à titre de comparaison, les conditions qui prévalent dans les autres industries et qui souvent ont été obtenus par des arrêts de travail plus ou moins prolongés.

En résumé, il n'y a pas de plus grande vérité que la solidarité naturelle de tous les travailleurs, quelle que soit l'entreprise à laquelle ils sont rattachés et quels que soient leurs moyens d'octroi les plus efficaces.

LA LETTRE PASTORALE LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Le match de lutte pour le championnat du monde se joue actuellement dans le monde, dans notre province, dans notre ville. Pas besoin de télévision pour assister au spectacle!

Un des lutteurs est très habile. Tantôt il frappe ouvertement. Tantôt il simule l'épuisement pour tromper son adversaire et lui porter des coups plus durs. Pour lui, il n'y a pas de règlement qui tienne — c'est le succès qui compte. Peu importent les moyens! Il y a bien longtemps qu'il a crié: «Je ne servirai pas». Mais dès la première ronde, il a été battu à plate-couture. Depuis ce temps, il veut prendre sa revanche et il cherche à se gagner beaucoup de partisans.

Ce lutteur, c'est Satan. Ou bien il tente directement ou bien il crée une atmosphère pour affaiblir les âmes et les faire tomber à un moment inattendu. Cette atmosphère, c'est le matérialisme ambiant. La Lettre Pastorale Collective nous dit: «La classe ouvrière n'a pas échappé, elle non plus, à l'influence du matérialisme ambiant». (no 27).

En quoi consiste ce «matérialisme ambiant»? Nous vivons dans un monde qui nous porte à trop rechercher les choses matérielles, les plaisirs des sens, l'argent et toutes les jouissances matérielles que peut procurer l'argent de nos jours. Par toutes sortes de moyens, surtout par les conversations, les magazines, la radio, le cinéma, Satan murmure à l'oreille des gens, un peu comme autrefois à Eve au paradis terrestre: «Profite de la vie. C'est si court. N'écoute pas ce que te dit l'Eglise au sujet de tes obligations de famille ou de travail. Amuse-toi. Montre que tu es un homme libre et ne t'embête pas avec les lois de l'Eglise».

Nous vivons dans un monde qui est en état de péché mortel, dans un monde qui marche comme si Dieu n'existait pas, comme si notre vrai bonheur ne consistait pas à atteindre le ciel, à prendre les moyens pour y arriver, en particulier obéir aux lois de Dieu et de l'Eglise. Cet oubli de Dieu entraîne le manque de respect des jeunes envers leurs parents, la non-soumission à la doctrine sociale, de l'Eglise, la critique malveillante à l'endroit des autorités religieuses et civiles.

Notre Seigneur, l'autre lutteur, avec sa croix glorieuse et son coeur brûlant d'amour, nous a dit que nous ne pouvions servir deux maîtres. Ce qu'on donne à Satan, on l'enlève au Christ. Le matérialisme ambiant s'oppose à l'esprit chrétien.

Notre syndicalisme catholique, à la condition que nous le vivions à fond, est pour chacun de nous un excellent moyen d'aider le Christ à abattre Satan qui sème les injustices sociales et les managements à la charité, d'aider le Christ à régner dans nos âmes, dans le monde du travail, des affaires, et à instaurer ainsi un ordre social, à base de justice et de charité.

La nouvelle vice-présidente

Pour la première fois dans l'histoire de la C.T.C.C., une femme a été élue au Bureau de direction à titre de vice-présidente. Ce privilège d'être la première syndiquée à accéder à un poste comme celui-là éveille une curiosité bien légitime à l'égard de l'heureuse élue.

Cette nomination de Mlle Valois à la vice-présidence s'est préparée de longue main si l'on peut dire. En effet, Mlle Valois n'est pas une nouvelle venue dans le syndicalisme. Il y aura bientôt dix ans, en août prochain, qu'elle fréquente le milieu syndical et qu'elle s'y consacre activement.

Elle a fait ses premières armes au Conseil central de Sorel, où elle continue toujours d'exercer son activité à titre de secrétaire. Lors des premières journées d'études organisées pour

les syndiquées féminines, elle en était. Ces journées d'études avaient été organisées par le Rév. Père Jacques Cousineau à la Villa St-Hyacinthe à Contrecoeur. Ceci se passait en août 1950.

Ces quelques détails (dans toute leur sécheresse) suffisent, nous semble-t-il, à situer le travail consciencieux et patient qu'a accompli Mlle Valois.

Sans doute que toutes les syndiquées se réjouiront avec nous de cette nouvelle responsabilité qui échoit à Mlle Valois. Car c'est une étape dans le mouvement qui marque l'éveil des femmes à la vie syndicale active. Espérons que cette nomination sera l'occasion d'une prise de conscience de la situation de la femme dans le syndicalisme, de l'apport vital qu'elle peut apporter...



Les conventions de travail ont été signées à la Dominion Textile le 7 octobre dernier pour les quatre moulins de St-Grégoire de Montmorency, de Drummondville, de Sherbrooke et de Magog. Sur cette photographie, on remarque, de gauche à droite, MM. Archibald et Perowne, de la compagnie Dominion Textile, le confrère René Gosselin, président de la fédération nationale catholique du Textile, le confrère Honoré d'Amour, qui représentait le syndicat de Drummondville. Sur la deuxième rangée, on reconnaît les confrères Simon Bouchard et Julien Dubé, de St-Grégoire de Montmorency, Ronaldo Landry et Armand Noël, du syndicat de Magog, Albert Jacques et Alfred Paradis, de Sherbrooke, Philias Dionne et Rodrigue Breton, de Drummondville, ainsi que M. Jean Sirois, directeur des relations industrielles à la Dominion Textile.



NOUVELLES DE QUEBEC

Elections dans le commerce de détail

Le 8 octobre 1952, avait lieu l'assemblée générale du Syndicat des employés de magasins de Québec sous la présidence de M. Léandre Tremblay. L'assemblée étudia un projet d'amendement à la convention collective de travail qui expire le 1er avril 1953. Les amendements seront soumis sous peu aux associations d'employeurs.

A cette assemblée, il fut question du quinzième anniversaire de la fondation du Syndicat. Pour souligner cet anniversaire, l'assemblée a ratifié le programme que lui a soumis l'exécutif. Il y aura une messe d'action de grâces en reconnaissance des bienfaits reçus. Cette messe sera célébrée en la chapelle des Soeurs Servantes de Jésus-Marie à Québec. Les syndiqués ont le bonheur d'avoir une des leurs dans cette communauté. Le soir, il y aura un buffet dansant et comme artistes invités Les Collégiens Troubadours. Plusieurs employeurs seront invités pour cette fête.

Il y eut également élection des nouveaux officiers du syndicat. Voici les nouveaux élus : président, M. Léandre Tremblay; 1er vice-président, M. Lucien Dorion; 2e vice-président, M. Louis Jobin; secrétaire-archiviste, Mlle Georgette Plante; secrétaire-correspondant, M. Lucien Delisle; trésorier, M. J.-Alfred Pelletier; ass.-trésorier, M. Jacques Tardif; sentinelles, MM. Roméo Daigle, Robert Lachance; directeurs, Mlle Cécile Morency, MM. J.-Alexandre Fiset, Edouard Defoy, Benoît Picard et Médéric Cimon.

Sincères félicitations aux nouveaux élus et plein succès dans leur nouvelle fonction.

Alimentation en détail

A la suite du règlement de la grève dans les boucheries Alphonse Lafleur et Carrier et Goulet, le Syndicat de l'Alimentation en détail a renouvelé son décret. Le renouvellement du décret vaudra jusqu'au 28 février 1953. Les augmentations de salaire obtenues par le syndicat s'établissent à une moyenne de \$4 par semaine.

LE CONGRES DES COOPERATEURS S'EST TENU A QUEBEC LA SEMAINE DERNIERE

En fin de semaine dernière s'est tenu à Québec, le congrès annuel des coopératives de la province de Québec sous la présidence de Me René Paré. Au cours de ces deux jours, des coopératives venues de tous les coins du Québec et appartenant à tous les secteurs de l'action coopérative ont étudié leurs problèmes avec beaucoup d'enthousiasme. Les congressistes s'étaient réunis à l'immeuble des Syndicats catholiques de Québec.

Au cours du congrès, les délégués ont d'abord entendu un exposé général de la situation des coopératives. Cet exposé fut fait par le président général, Me René Paré.

Dans son rapport, le président général a abordé plusieurs sujets importants. Il a insisté tout particulièrement sur la nécessité de l'adhésion du plus grand nombre possible de coopératives au Conseil supérieur de la Coopération.

L'adhésion aux coopératives

"L'adhésion des coopératives au Conseil, déclara-t-il, a constitué, depuis le dernier congrès, notre principal problème, car nous considérons que c'est des résultats plus ou moins satisfaisants dans ce domaine que dépend le plus ou moins grand succès de notre mouvement coopératif dans le Québec. Notre Conseil de la Coopération et notre mouvement ne peuvent être forts que dans la force de l'union de nos coopératives."

Après avoir signalé l'excellent résultat obtenu dans ce sens, Me Paré a poursuivi dans les termes suivants: "Il faut continuer dans le sens de ce qui a déjà été si bien commencé. Il faut amener les coo-

Poursuite contre la ville

Le Syndicat professionnel des fonctionnaires municipaux, par l'entremise de Me L.-P. Pigeon, vient d'intenter une action à la cité de Québec pour rupture de la convention collective de travail signée entre les deux parties. D'après une stipulation de cette convention, la ville doit soumettre à l'examen d'un comité de compétence tous les candidats aux emplois régis par la convention. La ville a passé outre à cette disposition dernièrement en faisant cinq ou six nominations avant de recourir au comité de compétence. Et c'est en vain que le syndicat a protesté auprès de l'administration municipale. Antérieurement, la cité de Québec avait déjà violé cet article de la condamnation et elle avait été condamnée par un jugement de la Cour d'Appel de la province de Québec. Le syndicat considère qu'une telle disposition, tout en assurant l'exercice de la justice dans les nominations, est de nature à restreindre les méfaits du patronage dans le domaine de l'administration municipale.

Dans les tanneries

Les syndicats de tanneurs de la province et la Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure sont présentement à négocier le décret de l'industrie de la tannerie dans la province de Québec. Il y a eu progrès depuis les premières entrevues, et l'on espère que ces pourparlers donneront des résultats appréciables, principalement en matière de salaires. On sait que, l'an dernier, les négociations avaient été rendues difficiles par suite d'une crise de chômage qui sévissait dans cette industrie.

Pièces d'automobile

A la suite de la fondation d'un syndicat dans ce secteur de l'automobile, on entamera les négociations pour la signature d'une première convention collective d'ici à quelques jours. Ce syndicat compte déjà une couple de cent membres.

pératives dans le giron de l'unité et c'est à nous, qui formons actuellement le mouvement, de leur communiquer la flamme de notre conviction". Et Me Paré a terminé en faisant un appel vibrant à toutes les coopératives d'adhérer au Conseil le plus tôt possible, "parce que c'est là la pierre de touche de notre mouvement".

La législation coopérative

Un deuxième point soulevé dans le rapport du président a trait à la question de la législation coopérative. Il est intéressant de retenir ce que déclare le président général du Conseil de la Coopération sur ce sujet.

"Nous regrettons de dire, affirme-t-il, que notre travail, en ce qui touche à la législation coopérative n'est pas plus avancée qu'il ne l'était l'an passé. Si rien n'a été fait cette année, c'est que nous attendions pour voir comment la commission, nommée il y a un an, par le gouvernement provincial, orienterait son travail. Nous espérons être entendu au cours de l'année écoulée et recevoir des demandes. Il n'y a rien de fait en ce sens. Nous savons cependant que la commission a commencé son travail. Nous comptons bien que le travail de la commission ira maintenant rondement et que, au mois d'octobre 1953, nous pourrions faire rapport que la commission a fait rapport au gouvernement et qu'une législation sera soumise au parlement à l'automne 1953".

L'éducation coopérative

Dans la dernière partie de son

JOLIETTE

Chez Gohier

Le tribunal d'arbitrage, qui avait été appelé à étudier le différend survenu à l'entreprise Gohier lors du renouvellement de la convention collective de travail, a rendu sa sentence qui a été signée par les trois membres du tribunal: l'honorable juge Philippe Marchand, président, M. Eugène Lacasse, arbitre patronal, et Me Claude-E. Hétu, arbitre syndical. La décision accorde aux employés une augmentation de salaire de 6 cents de l'heure rétroactive au 1er mai. Le régime des vacances est aussi sensiblement amélioré. Il doit y avoir rencontre bientôt entre l'employeur et les représentants du syndicat en vue de signer la convention collective de travail.

Employés municipaux

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective sont commencées entre les représentants de la cité de Joliette et ceux du syndicat.

Broadway Restaurant

Les employés de ce restaurant sont groupés en syndicat depuis le commencement de l'été. On nous dit que c'est le premier syndicat d'employés de restaurants qui est affilié à la C.T.C.C. Ce syndicat a obtenu son certificat de reconnaissance il y a déjà quelque temps et soumis un projet de convention collective à l'employeur, qui l'a rejeté. La conciliation doit avoir lieu bientôt. Le propriétaire de cet établissement ne semble pas vouloir signer de convention collective de travail. En vue de briser le syndicat, il a eu recours à la vieille tactique qui consiste à donner des augmentations de salaires, mais cela n'a eu aucun résultat, puisque les employés savent qu'ils doivent ces améliorations à la fondation du syndicat.

Consolidated Textile

Un syndicat fut fondé dans cette entreprise récemment. Il a obtenu son certificat de reconnaissance syndicale et présenté un projet de convention collective à l'employeur. Ce fut un échec de même que la conciliation. Le différend est présentement au stade de l'arbitrage.

exposé, Me Paré a traité d'une façon particulière de l'importance et de la nécessité d'une éducation coopérative plus poussée, du problème de la taxation des coopératives et de la participation du Conseil de la Coopération à l'activité du mouvement coopératif canadien.

Pendant le congrès, les délégués ont étudié plusieurs suggestions relatives au développement des différents secteurs coopératifs et au bien-être de leurs membres: rétablissement d'une prime fédérale sur le beurre et le fromage, étude des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation, formation de jeunes gens aptes à devenir gérants de coopératives, assurabilité des pêcheurs en vertu de la Commission d'assurance-chômage, exposition de produits et services coopératifs.

L'exécutif du conseil

A l'issue du congrès, on a choisi l'exécutif du conseil d'administration pour la prochaine année. Me René Paré a été réélu président, et M. Léo Bérubé garde son poste de secrétaire. Les autres administrateurs sont M. Roméo Martin, vice-président, le R. Père Gilles Bélanger, o.p., M. Albert Côté et M. Louis-Philippe Boily, qui représente la C.T.C.C. au Conseil supérieur de la coopération depuis plusieurs années. On sait que le confrère Boily, en outre d'être un des militants les plus actifs du mouvement syndical dans la région Chicoutimi-Lac St-Jean a contribué beaucoup également au développement de tout un réseau de coopératives dans cette région.

Dans le meuble à Nicolet

La grève la plus longue dans l'histoire de la C.T.C.C.

La grève la plus longue dans toute l'histoire de la C.T.C.C. est sans aucun doute celle qui dure depuis le 27 septembre 1951 à la fabrique de meubles Vallières dans la petite ville de Nicolet. Et pourtant, malgré cette période quasi interminable, les grévistes tiennent bon. L'employeur a réussi à se constituer un nouveau personnel formé de briseurs de grève venus d'un peu partout dans la province. On raconte qu'il est même allé jusqu'à en repêcher dans le bas du fleuve.

De plus, pour garder ces travailleurs à son emploi, travailleurs dont il doit en outre absorber le coût de formation professionnelle, le patron a consenti à leur payer des salaires qui, dans plusieurs cas, étaient de beaucoup supérieurs à ce que le tribunal d'arbitrage accordait aux employés de cette fabrique de meubles.

La semaine passée, l'honorable Antonio Barrette, dans un effort suprême pour régler ce conflit, qui est une honte dans un pays civilisé, a convoqué les parties à son bureau. Les officiers du syndicat, le président du Conseil central de Nicolet, le président de la fédération nationale du Meuble, M. Gagné, de Victoriaville, de même que M. Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C., se sont rendus avec empressement à cette convocation. Ils étaient d'ailleurs accompagnés de M. Camille Roy, député du comté de Nicolet à la Législature provinciale.

Malheureusement, le gérant de l'entreprise, M. Veilleux, brillait par son absence. Il ne s'était même pas donné la peine de s'excuser.

La valeureuse résistance des travailleurs du meuble de Nicolet est quelque chose d'extrêmement rare, et il faut les féliciter de leur courage. L'attitude de cet

employeur montre jusqu'à quel degré des hommes peuvent s'entêter et, s'entêtant mettre de côté tout sentiment humain. Le cas Vallières est un cas très rare dans les annales du syndicalisme dans la province de Québec. Il montre, cependant, jusqu'à quel point le système capitaliste peut corrompre l'esprit des gens et effacer de leur cœur tout sentiment de compréhension.

D'abord ses principes basés sur la doctrine sociale de l'Eglise en font un organisme fort, par les buts qu'il poursuit, son désintéressement et la collaboration qu'il recherche.

En deuxième lieu, il y a le soin qu'il apporte à l'éducation des membres qui le composent et de ses chefs. Du 2 au 29 novembre prochain se tiendra à Québec un collège ouvrier pour les chefs syndicaux. Environ 60 cours différents y seront donnés par des professeurs de l'Université Laval.

Dans la région, les cours des Ecoles d'Action Ouvrière auront lieu comme par le passé, et le Collège du Travail a tenu sa première réunion de l'année dimanche le 19 septembre dernier. Au cours de cette réunion, les membres du Collège du Travail précéderont aux élections et devront aussi tracer le programme des séances d'éducation pour l'année.

UN OUVRIER REpond A Me ANDRE TASCHEREAU

Je viens par la présente vous demander l'hospitalité de votre journal pour répondre à certains propos de Me André Taschereau, propos tenus samedi soir, le 4 octobre, au banquet du congrès du Jeune Barreau, à Ste-Marguerite du Lac-Masson.

Au cours de ses remarques, Me Taschereau mentionne "certaines grèves illégales et violations des injonctions des tribunaux". Il regrette que le temps où l'ouvrier s'engageait aux conditions qu'il déterminait avec son patron soit révolu. Maintenant, dit-il, on a la loi du salaire minimum, les ententes collectives, l'extension juridique, l'atelier fermée."

Bien que le résumé du discours de Me Taschereau donné dans le journal soit relativement court, on y sent un esprit antisyndical mal dissimulé. En effet, Me Taschereau "regrette que le temps où l'ouvrier s'entendait seul avec son patron sur la question des salaires, des conditions de travail, soit révolu." Me Taschereau, est-ce que vous êtes bien en 1952?... ne seriez-vous pas en retard d'au moins un quart de siècle sur la question syndicale, telle que préconisée par le clergé et vécue par la majorité de nos ouvriers bien pensants? Est-ce que Sa Sainteté le Pape est dans l'erreur lorsqu'il recommande aux ouvriers de se grouper dans des syndicats catholiques pour revendiquer honnêtement leurs droits à leurs employeurs. C'est dommage pour vous, mais le temps de l'esclavage est révolu pour les ouvriers.

"Le respect de la loi diminue", dites-vous. Oubliez-vous qu'au-dessus de la loi (au sens juridique) il y a une loi morale que certains employeurs ne respectent pas dans leurs relations envers les ouvriers, étant plus soucieux d'accumuler des bénéfices que du bien-être des ouvriers? Est-ce que depuis 15 ans seulement, la condition des ouvriers dans notre seule province de Québec, ne s'est pas de beaucoup améliorée? A quoi doit-on

cette amélioration, sinon aux unions ouvrières que vous combattez?

"La loi du salaire minimum est de trop", dites-vous! Je trouve que cette loi est simplement humaine, puisque cette loi, commande aux employeurs de donner aux ouvriers, au moins le strict nécessaire pour ne pas crever de faim. Il y a des lois pour protéger les animaux; est-ce que l'homme avec son âme et son intelligence ne vaut pas la bête?

"Les conventions collectives", sont d'après vous "une conséquence de l'irrespect de la loi". Est-ce que dans le barreau de Québec, Me Taschereau, vous ne faites pas parti d'une "union" qui vous protège contre les intrus qui oseraient enfreindre les prérogatives réservées à votre profession? Si cette union qui vous protège, vous et ceux qui sont de votre profession est bonne, pourquoi les conventions collectives qui protègent les ouvriers, les collets blancs, etc., ne seraient-elles pas bonnes? Pourtant, quand un ouvrier vous offre l'opportunité de gagner quelques dollars en requérant vos services professionnels, acceptez-vous l'argent? Est-ce votre faute si vous êtes avocat et si l'ouvrier doit peiner pour gagner son pain?

Vous constatez "une diminution du respect de la loi". Quand on pense que de tels propos sont énoncés par le président du Barreau canadien, croyez-vous avoir trouvé la bonne formule pour nous donner le goût du respect de la loi?

Je vous conseille fortement de lire et méditer les encycliques "Quadragesimo anno" et "Rerum Novarum"; alors quand vous aurez des remarques à faire ou des conseils à donner sur la question ouvrière, vous pourrez donner la note plus juste, et ceux qui vous écouteront ou vous liront, prendront plus facilement goût au respect de la loi.

Thomas CANTIN,
Donnacona,

Le drame de Louiseville en images

L'OPINION PUBLIQUE EST ALERTEE

L'opinion publique s'intéresse de plus en plus à la grève qui se prolonge depuis au delà de huit mois à l'Associated Textiles de Louiseville. On s'en rend compte par les reportages que plusieurs journaux ont consacrés à ce conflit au cours des dernières semaines. Grâce à la courtoisie du PETIT JOURNAL, il nous est possible de publier cette semaine une série de photographies qui montrent bien l'ampleur de ce conflit qui est imputable à la compagnie et aux méthodes "staliniennes" de certains agents de la police provinciale. Un fait à signaler, c'est que la compagnie et la Police provinciale ne sont guère loquaces. Aux journalistes qui leur demandent, leur version des incidents qui se sont produits à Louiseville, elles ont répondu invariablement jusqu'ici : "Aucune déclaration à faire !" Ce silence est significatif. Pendant ce temps, la grève dure toujours et les ouvriers du textile sont bien décidés à tenir jusqu'au bout.

LA VOLONTE DE TRIOMPHER



Les grévistes posent un geste de solidarité qui est devenu pour eux une coutume depuis le commencement de la grève. On ne saurait imaginer à combien de sacrifices quotidiens les employés de l'Associated Textile consentent pour conserver leur liberté d'hommes et le respect de leurs droits.

L'EPOUSE D'UNE DES VICTIMES



M. Aurèle Duhaime, qui reçut une balle de la police provinciale au cours des incidents du 3 octobre dernier, est un père de famille de Louiseville. Son épouse et ses deux jeunes enfants apparaissent sur cette photographie. Chacun se rend des souffrances morales que peuvent endurer des gens habitués à une vie familiale paisible. Le capitalisme n'a ni cœur ni âme; n'en avons-nous pas là une illustration parfaite ?

DEUX SYNDICALISTES CONVAINCUS



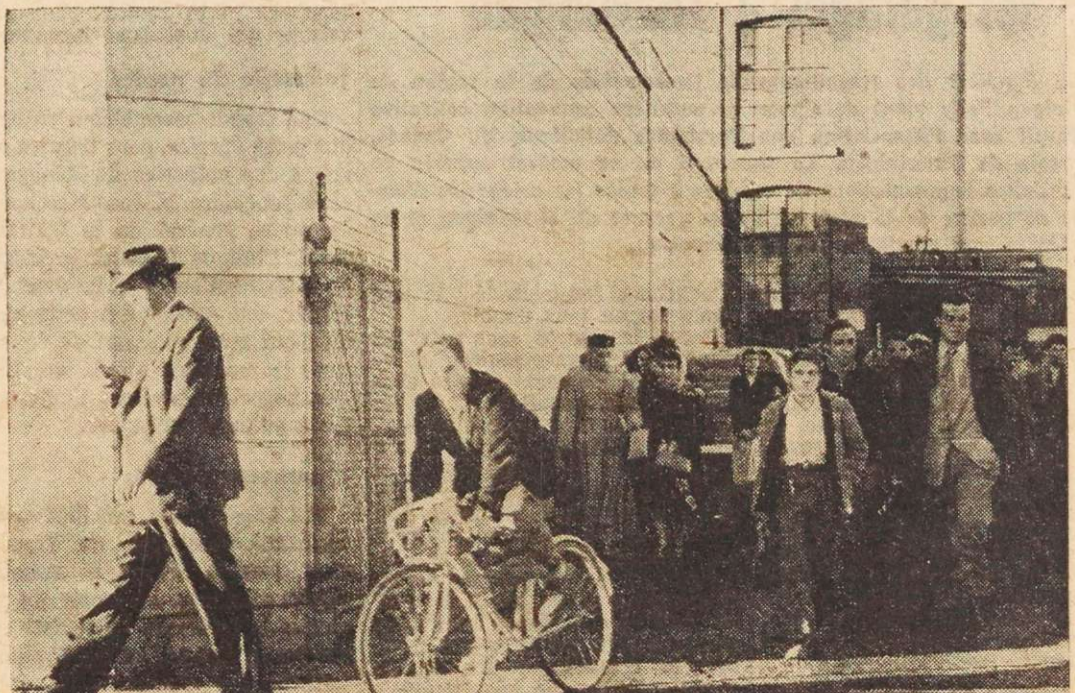
M. Raymond Gagnon et Mlle Thérèse Picotte sont deux syndicalistes convaincus. M. Gagnon est l'agent d'affaires du syndicat national catholique de Louiseville. Depuis huit mois, il se dévoue sans compter pour assurer le maintien de son syndicat qui lutte avec courage pour assurer son existence. Mlle Picotte est propriétaire d'une maison sise face à la manufacture de l'Associated Textiles. C'est sur l'emplacement de cette maison que les grévistes peuvent suivre ce qui se passe à l'intérieur de l'usine.

LA SITUATION EST PENIBLE



Même les biens immobiliers ressentent la pénible situation qui existe à Louiseville. Jusqu'à "l'âme des objets inanimés" qui indiquent le règne de la terreur dont toute la population de cette cité, d'ordinaire si paisible, est victime depuis de longs mois.

LA POLICE PROVINCIALE A L'OEUVRE



L'agent Paul Benoit de la Sûreté provinciale dirige la sortie des "scabs" à la fin d'une journée de travail. Dans cette grève légale, juste, ni l'un ni les autres ne jouent un bien beau rôle.

LA SEMAINE

Notre aumônier général aux Services hospitaliers de Québec

Il faut une mentalité nouvelle pour comprendre le syndicalisme

Notre aumônier général, M. le chanoine Henri Pichette, a été invité la semaine dernière à donner une conférence à l'Association Patronale des Services hospitaliers de Québec, qui tenait ses journées d'étude annuelles à l'Université Laval. Notre aumônier a profité de cette occasion pour faire connaître à ce groupe d'employeurs et à l'opinion publique les difficultés que notre mouvement rencontre présentement dans la province de Québec.

Nous ne doutons pas que cette défense du syndicalisme catholique par M. le chanoine Pichette aura pour effet de faire réfléchir sérieusement un certain nombre de ses adversaires actuels.

"Notre société constitue souvent une occasion de péché grave, disait-il. Nous rencontrons souvent de plus dures oppositions chez les patrons catholiques que chez les patrons protestants. Et c'est inquiétant ça".

Quand on rappelle à ces gens, poursuivait-il, que le Pape ne cesse d'insister sur la nécessité du syndicalisme catholique, dont il approuve et encourage sans réserve la formule et les buts, alors on s'entend dire: "Oui, c'est bon pour les pays d'Europe, qui sont peut-être assez remplis de troubles sociaux pour que des syndicats y fassent du bien; mais le Pape ne veut pas dire que les syndicats sont bons chez nous".

"Le syndicalisme, déclare M. le chanoine Pichette, ce n'est pas une formule qui vient uniquement mettre frein aux abus considérables, et c'est en avoir une très mauvaise conception que de penser ainsi. Et si nous le comprenons dans ce sens, c'est que nous sommes tous plus ou moins imprégnés de l'individualisme qui a été longtemps le seul principe de l'économie. Le syndicalisme ne peut se comprendre qu'avec une mentalité nouvelle".

"La société économique s'est trop constituée dans le passé avec des préoccupations matérielles seulement. Les principes du libéralisme économique y ont infusé un individualisme

forcené et un égoïsme particulier ou de groupe qui a créé des conditions économiques d'une injustice flagrante. C'est cette mentalité qui, malgré nous, règne trop souvent dans la vie économique aujourd'hui".

Le conférencier s'est ensuite demandé pourquoi cette mentalité s'est imprégnée aussi fortement dans les esprits, et il en attribue la principale cause à l'indifférence des catholiques à l'endroit des problèmes d'ordre économique et social.

"Les catholiques se sont abstenus trop longtemps d'entrer dans le domaine de la vie économique et de la régénération. Le christianisme exige de nous que nous nous occupions du temporel qui réclame des catholiques de ne pas accepter simplement le syndicalisme, parce que l'Église le demande, mais parce que c'est une bonne chose. Et si quelqu'un ne trouve pas que c'est une bonne chose, c'est parce qu'il ne comprend pas. Alors il doit faire de sérieux efforts pour sortir de la mentalité du libéralisme économique pour se hausser jusqu'à une mentalité nouvelle. L'homme n'a pas été fait isolé; il ne doit pas se sauver isolé".

En terminant son exposé, M. le chanoine Pichette a analysé la notion même du syndicalisme au point de vue chrétien:

"Renfermer la conception du syndicalisme, dit-il, à la mesure même d'un syndicat, c'est risquer de donner à plein dans une forme d'égoïsme collectif. Le syndicalisme doit envisager l'oeuvre à laquelle collabore l'employeur et l'employé. S'il n'est pas rattaché à l'apostolat, il perd sa caractéristique la plus fondamentale. Les intérêts n'ont de valeur que dans la mesure où ils concourent au bien commun. La formule agrandie du syndicalisme catholique consiste à se demander non pas, "Comment puis-je me protéger le plus possible avec le syndicalisme?", mais plutôt, "Comment puis-je servir le plus possible avec le syndicalisme?"

Contrat avantageux signé dans les garages à Shawinigan

Le Syndicat des travailleurs de l'automobile de la région de Shawinigan Falls vient de signer sa première convention collective de travail avec l'Association des Marchands détaillants du Canada, succursale de Shawinigan. La signature de ce contrat apporte de substantielles augmentations de salaires à toutes les catégories d'employés de garage de la région. Douze garages de Shawinigan et de Grand-Mère sont assujettis à cette convention.

Les taux de salaires établis par ce contrat sont les suivants: compagnons de tous métiers, de \$1.15 à \$1.30 de l'heure; apprentis, de \$0.55 à \$0.95 de l'heure; hommes de service, de \$0.55 à \$0.80; préposés aux pièces de rechange, de \$0.55 à \$1.10 de l'heure. Ces majorations de salaires sont rétroactives au 2 septembre.

Le contrat comporte une semaine de salaire garanti pour un minimum de 35 heures de travail par semaine. Les employés sur les équipes de relève touchent une prime supplémentaire de 10 cents de l'heure.

La semaine de travail fixée par ce premier contrat est de 40 heures par semaine, et tout travail qui sera fait en surcroît de cette période sera payé au taux de salaire et demi. Le travail effectué le

dimanche et les jours de fête sera rémunéré au taux double.

Parmi les autres avantages, les employés de garage jouiront d'une semaine de vacances payées avec une journée supplémentaire par année de service pour tous ceux qui auront trois ans ou plus de service, 4 jours de congé chômés et payés. Le contrat comporte également une clause de maintien d'affiliation et de retenue syndicale, des dispositions relatives à l'ancienneté et une procédure de règlement des griefs. Enfin, les parties se sont engagées à mettre sur pied un comité mixte en vue d'évaluer la compétence des compagnons pour fins de négociation.

Lorsque le contrat a été signé, les parties se trouvaient devant un tribunal d'arbitrage dont on demandera l'abrogation au ministère du Travail.

LES EMPLOYÉS DE Mac MASTERVILLE REJETTENT LES RECOMMANDATIONS D'UN ARBITRAGE

Le Syndicat des travailleurs des produits chimiques de Mac Masterville a rejeté, mercredi, une sentence arbitrale rendue quelques jours plus tôt à la suite d'un litige survenu lors d'un renouvellement d'une convention collective de travail qui avait expiré à la fin de décembre dernier.

Le tribunal d'arbitrage, formé pour étudier ce différend, se composait de l'honorable juge René Lippé, président, de Me Marc Lapointe, arbitre syndical, et de M. Mac Nichol, arbitre patronal.

Dans leur sentence, le juge Lippé et Me Lapointe ont recommandé une augmentation générale de salaire de 20 cents l'heure sur les taux de salaire en vigueur dans la dernière convention. Cette majoration de salaire inclut une compensation pour la réduction de la semaine normale de travail de 44 à 42 heures. La sentence majoritaire a également accordé trois semaines de vacances payées après vingt années de service à l'emploi de la compagnie.

La sentence minoritaire, signée par l'arbitre patronal, recommandait une augmentation de 9 cents de l'heure.

Les augmentations de salaires accordées par la sentence majoritaire porte le salaire du journalier à \$1.20 de l'heure et le salaire de l'homme de métier à \$1.57.

Les négociations entre la compagnie Canadian Industries Limited et le Syndicat ont commencé en janvier dernier. Des délais considérables ont eu lieu pendant la formation du tribunal d'arbitrage. Fait à signaler: l'arbitre syndical et l'arbitre patronal se sont entendus sur le choix du président, l'honorable juge Lippé, le 26 avril, mais celui-ci n'a obtenu du Procureur général l'autorisation de siéger sur ce tribunal qu'au début de juillet.

L'usine de produits chimiques de la Canadian Industries Limited compte 500 employés qui sont tous membres du syndicat. Des négociations post-arbitrales seront entreprises sous peu, afin d'arriver à la signature d'une convention collective de travail.

Nouvelles de Chicoutimi

Employés de la construction

Grâce aux démarches multipliées des représentants de nos Syndicats nationaux des Métiers de la Construction, les amendements au décret no 1743 sont enfin parus dans la Gazette officielle de Québec et ont pris effet le 6 octobre courant. A l'exception d'une clause d'importance, tous les amendements négociés devant le conciliateur ont été décrétés et les augmentations de salaires sont les suivantes: une augmentation générale de 5 cents l'heure pour tous les métiers à l'exception des plombiers et des électriciens qui ont obtenu une augmentation de 10 cents l'heure.

Le boni de vie chère est aussi modifié, à l'avenir ce sera 5 cents l'heure pour chaque 5 points de hausse de l'indice du coût de la vie. Les employés permanents à l'entretien et à la réparation des édifices auront une augmentation de \$3.00 par semaine pour la zone 1 et de \$2.00 par semaine pour la zone 2.

Normalement, les augmentations auraient dû être accordées aux employés de la construction depuis le premier avril mais des circonstances hors de notre contrôle ont empêché les négociations et ce n'est que par la conciliation que nous avons pu nous entendre. Cette entente a été conclue le 26 juin et depuis c'est le Ministère du Travail qui a causé tous ces longs retards pour des raisons qui nous sont inconnues.

Industrie du papier

Une grande assemblée a eu lieu, dimanche dernier, pour tous les ouvriers des pulperies de Kénogami et de Jonquière. M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., et M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, ont participé à cette réunion qui avait pour but de renseigner les ouvriers sur la situation des négociations dans l'industrie de la pulpe et du papier.

Commerce de gros

M. Léonce Cliche, conciliateur du ministère provincial du Travail, était dans la région la semaine dernière en vue de tenter de résoudre le différend qui existe entre les grossistes et le Syndicat national des Employés du Commerce. Les négociations commencées depuis quelque temps déjà ne progressent pas et le renouvellement de la convention collective

n'est pas encore définitif. On espère que l'intervention du conciliateur permettra de régler ce conflit à l'amiable, comme cela s'est toujours fait dans le passé.

A Arvida

Après plusieurs mois d'étude, le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida offre présentement à tous les ouvriers de l'usine un plan d'assurance-maladie et hospitalisation. Ce plan sera administré entièrement par le syndicat et les bénéficiaires seront garantis par une compagnie d'assurance dont la solvabilité est à toute épreuve.

Les employés qui signeront leur adhésion d'ici au 14 octobre ne subiront aucune période d'attente. Ils bénéficieront intégralement du plan dès le 1er novembre. Contrairement à la lettre circulaire qu'ils ont reçue de la compagnie, les employés ne sont pas obligés de révoquer le plan d'assurance actuel qui va expirer le 1er novembre. Ils n'ont qu'à signer le plan du syndicat et l'autre tombera automatiquement.

Pour faire un véritable succès de cette initiative syndicale, les employés, dans leur intérêt, doivent adhérer à 100%. Il faut que 75% des ouvriers adhèrent à ce plan

d'assurance pour qu'il entre en vigueur. N'attendez pas d'être sollicité, rendez-vous au bureau des commis de votre département qui se feront un plaisir de vous faire signer les formules.

Arbitrage à Roberval-Saguenay

Les arbitres, MM. André Morin et Bernard Sarrasin, respectivement arbitre syndical et arbitre patronal, se sont rencontrés le 1er octobre pour choisir le président du tribunal d'arbitrage. Les deux parties, d'un commun accord, ont désigné comme président, l'honorable juge Georges-Henri Héon. Toutefois, comme celui-ci fait déjà partie de plusieurs tribunaux d'arbitrage, il n'est pas tout à fait certain qu'il puisse présider celui-ci. Le tribunal entendra les deux parties sur le différend qui existe pour le renouvellement de la convention collective de travail entre la Cie du Chemin de Fer Roberval-Saguenay et le Syndicat national des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay.

Le procureur du syndicat dans cette cause sera M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération nationale de la Métallurgie. Il sera assisté de M. Adrien Plourde, président du même organisme.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
FONDEUR
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE
Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine